

Association FIL & TERRE

Siège social : 5 bis rue Paul Doumer, 50 100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

Cabinet Marc DARIEL

Siège social : 195 Rue des Ajoncs BP 90 Tourlaville,
50 110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

A l'assemblée générale de l'association FIL & TERRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de FIL & TERRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport financier ne nous ayant pas été communiqué, comme prévoit l'article R.612-2 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non-présentation du rapport financier constituent une violation des dispositions des articles L.612-4 et R.612-2 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de FIL & TERRE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à CHERBOURG-EN-COTENTIN, le 07/08/2020

Marc DARIEL

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'D' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Du 01/01/2019 au 31/12/2019**Du 01/01/2019 au 31/12/2019**

ACTIF	Valeurs au 31/12/19			% de l'actif	Valeurs au 31/12/18	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				0,10		0,30
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	25 858,37	23 728,44	2 129,93		3 027,53	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				75,53		45,80
Terrains						
Constructions	141 568,02	53 396,05	88 171,97		92 731,05	
Installations tech., matériel et outillages industriels	436 998,79	251 018,80	185 979,99		207 677,35	
Autres immobilisations corporelles	564 241,53	371 115,26	193 126,27		154 499,86	
Immobilisations corporelles en cours	1 086 740,93		1 086 740,93			
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				0,37		0,55
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	262,67		262,67		243,08	
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 433,21		7 433,21		5 233,21	
TOTAL (I)	2 263 103,52	699 258,55	1 563 844,97	76,01	463 412,08	46,66
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				0,16		0,18
Matières premières et autres approvisionnements	3 364,88		3 364,88		1 780,03	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	359,84		359,84	0,02	3 488,50	0,35
Créances				18,24		32,33
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	193 151,80	131 420,36	61 731,44		68 505,29	
Personnel et comptes rattachés (3)	67,02		67,02			
Créances fiscales et sociales (3)	300 616,13		300 616,13		247 040,37	
Autres créances (3)	93,70		93,70			
Débiteurs divers (3)	12 664,06		12 664,06		5 517,00	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement				2,42		5,36
Actions propres						
Autres titres	77 263,90	27 392,38	49 871,52		53 216,82	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	52 474,32		52 474,32	2,55	138 907,86	13,99
Charges constatées d'avance (3)	12 300,71		12 300,71	0,60	11 337,15	1,14
TOTAL (II)	652 356,36	158 812,74	493 543,62	23,99	529 793,02	53,34
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 915 459,88	858 071,29	2 057 388,59	100,00	993 205,10	100,00

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

FIL ET TERRE
BILAN PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	% du passif	Valeurs au 31/12/18	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	83 407,79	4,05	83 407,79	8,40
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		2,07		4,28
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	42 533,28		42 533,28	
Report à nouveau	103 442,60	5,03	78 499,20	7,90
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	33 973,07	1,65	24 943,40	2,51
SITUATION NETTE	263 356,74	12,80	229 383,67	23,10
Subventions d'investissement	165 758,90	8,06	202 870,86	20,43
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	429 115,64	20,86	432 254,53	43,52
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques			67 837,24	
Provisions pour charges	44 661,01		35 378,48	
TOTAL (II)	44 661,01	2,17	103 215,72	10,39
DETTES (I)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 218 156,98	59,21	81 999,15	8,26
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	67 572,32	3,28	61 381,73	6,18
Dettes fiscales et sociales	242 560,00	11,79	264 613,45	26,64
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	10 166,72	0,49	25 423,70	2,56
Autres dettes	6 770,45	0,33	6 635,00	0,67
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	38 385,47	1,87	17 681,82	1,78
TOTAL (III)	1 583 611,94	76,97	457 734,85	46,09
Écarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 057 388,59	100,00	993 205,10	100,00
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	1 583 611,94		457 734,85	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	58 826,38			
(3) Dont emprunts participatifs				

FIL ET TERRE
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 026 889	952 885	74 003	8
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services)	111 056	65 052	46 004	71
<i>dont à l'exportation :</i>				
Montant net du chiffre d'affaires	1 137 944	1 017 937	120 007	12
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	2 345 534	2 330 272	15 263	1
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	85 068	85 972	-904	-1
Autres produits	413	537	-124	-23
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 568 960	3 434 718	134 242	4
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	33 458	33 581	-123	
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	13 732	10 437	3 296	32
Variation de stocks	-1 585	-754	-831	-110
Autres achats et charges externes	466 301	435 300	31 002	7
Impôts, taxes et versements assimilés	202 038	116 191	85 847	74
Salaires et traitements	2 321 738	2 210 781	110 956	5
Charges sociales	310 127	464 519	-154 392	-33
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	84 203	75 095	9 108	12
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	42 960	6 533	36 427	558
Dotations aux provisions	9 283	72 563	-63 280	-87
Autres charges	1 344	3 739	-2 395	-64
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 483 600	3 427 984	55 616	2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	85 360	6 734	78 626	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

FIL ET TERRE
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 331	1 196	135	11
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 331	1 196	135	11
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	3 345	2 623	722	28
Intérêts et charges assimilées (4)	5 905	2 990	2 916	98
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	9 251	5 613	3 638	65
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-7 919	-4 417	-3 503	-79
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	77 441	2 318	75 123	
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	5 555	3 565	1 990	56
Sur opérations en capital	30 562	20 999	9 563	46
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	36 117	24 564	11 553	47
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	77 642	1 936	75 706	
Sur opérations en capital	1 942	1	1 941	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	79 584	1 938	77 647	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-43 468	22 626	-66 094	-292
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	3 606 408	3 460 478	145 930	4
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 572 435	3 435 534	136 900	4
Bénéfice ou Perte	33 973	24 943	9 030	36

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 2 057 388,59 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 33 973,07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le .

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Des provisions pour engagements de retraite ont été mises en place et provisionnées depuis la clôture de l'exercice 2011, du fait de l'ancienneté de certains salariés.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Immobilisations corporelles

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans

Immobilisations financières

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.